



UFC-Que Choisir du Morbihan

Association agréée en Santé

**POUR LA SANTÉ
L'UFC-QUE CHOISIR
EST AUSSI À VOS CÔTÉS**

Vous recherchez
des informations
sur vos droits, sur
des aides ?

Vous rencontrez des
difficultés avec des
acteurs du système
de santé ?

Vous n'avez pas eu
suffisamment d'explications
sur les honoraires demandés ?
Vous ne pouvez pas avoir
accès à votre dossier médical ?

Patients, Usagers,

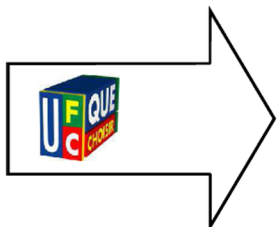
N'hésitez pas à communiquer avec vos soignants pour une meilleure sécurité des soins !

- **Donnez toute information importante vous concernant (allergies, intolérance, traitement, références...).**
- **Signalez toute douleur ou symptôme.**
- **Exprimez toute question, tout doute, toute inquiétude.**
- **Faites répéter ce qui n'est pas clair et vérifiez auprès du soignant que vous avez bien compris.**

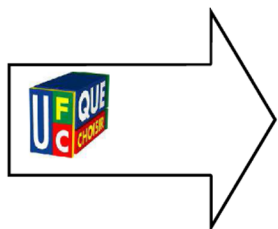
Prenez la parole pour des soins plus sûrs !

Si vous ressentez des difficultés ou des craintes à communiquer avec l'équipe soignante, vous pouvez vous adresser **aux représentants des usagers de l'établissement de santé** et/ou vous appuyer sur **votre personne de confiance**.

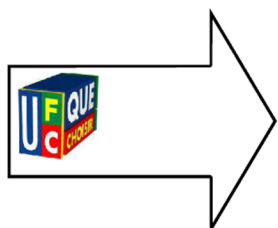
L'UFC-Que Choisir est à vos côtés pour votre santé



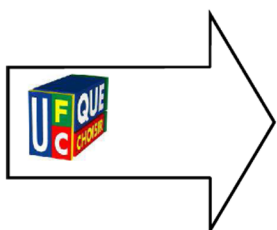
25 bénévoles vous représentent dans les commissions d'usagers au sein des établissements de santé et auprès de l'Agence Régionale de Santé en Bretagne.



Elle vous accueille dans ses permanences et vous aide à résoudre vos litiges avec les professionnels de santé.

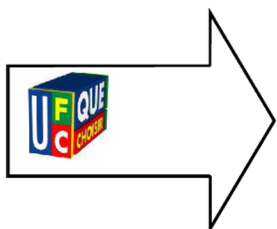


Elle vous informe par ses réunions, sa revue trimestrielle, son site Internet.



Elle réalise des enquêtes :

- les tarifs des mutuelles,
- les maisons de retraite,
- les tarifs des opticiens,
- les hôpitaux , ...



Elle publie la revue mensuelle « Que Choisir Santé ».

Extrait du code la santé
LOI n°2016-41
du 26 janvier 2016 - art. 183 :



Dans chaque établissement de santé existe une commission des usagers qui a pour mission :

- de veiller au respect des droits des usagers,
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches,
- de participer à l'analyse des plaintes et des réclamations.

La liste avec les coordonnées des représentants est affichée dans l'établissement et figure en général sur le livret d'accueil.

Dans les EHPAD, il existe un Conseil de vie sociale qui comporte des représentants des usagers. Ceux-ci sont élus parmi les résidents et leur famille.

UFC-Que Choisir du Morbihan

2 rue du Professeur Mazé

Maison des Familles

56100 - LORIENT

Téléphone 02.97.84.74.24

contact@morbihan.ufcquechoisir.fr

Site : morbihan.ufcquechoisir.fr

Les permanences de l'association sont indiquées sur notre site